

# TP LONGHO

UN NOUVEAU CHAMPION pour les céréales à l'automne  
contre graminées et dicotylédones



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

**10 L Roxy 800  
+ 0,6 L Diflanil SD**

- Ray-grass & Vulpin
- Simple et Efficace
- Gestion des résistances
- Un bon départ dès l'automne

TP LONGHO est une association de deux herbicides à modes d'action originaux : le **prosulfocarbe**, famille des dithiocarbamates (code HRAC N) et le **diflufenican**, famille des pyridinecarboxamides (code HRAC F1). Ces deux molécules complémentaires permettent d'obtenir un niveau d'efficacité élevé sur vulpin et ray-grass, même en cas de résistance avérée aux inhibiteurs des ALS et des ACCases.

### Réglementation prosulfocarbe (voir détail page 3)

### Large spectre d'action du TP LONGHO sur graminées et dicotylédones (\*)

Alchémille		Géraniums		Moutarde des champs	
Capselle bourse à pasteur		Lamier pourpre		Myosotis	
Céaiste des champs		Lamier amplexicaule		Pensée des champs	
Coquelicot		Matricaire		Ray-grass	
Fumeterre		Mouron des champs		Véroniques	
Gaillet grateron		Mouron des oiseaux		Vulpin	

Très sensible   
 Sensible   
 Moyennement sensible

\* Spectre donné à titre indicatif dans l'état actuel de nos connaissances au 06/05/21. Résultats pouvant varier en fonction des types de sol et des conditions climatiques précédant et suivant l'application pour un herbicide de prélevée, et en fonction du stade des adventices et des conditions climatiques au moment de l'application pour un herbicide de postlevée.

### Positionnement et préconisations (doses maximales recommandées)

1 TP LONGHO pour 3 ha	1 TP LONGHO pour 4 ha			
Blé tendre d'hiver	Orge d'hiver (1)	Seigle d'hiver	Triticale	Blé dur d'hiver
3,33 l/ha Roxy 800 + 0,2 l/ha Diflanil SD	2,5 l/ha Roxy 800 + 0,15 l/ha Diflanil SD			
Positionnement optimal en postsemis prélevée. Egalement en postlevée, de 1 à 3 feuilles de la céréale. Les applications stade pointant ne sont pas recommandées.				

(1) les applications en postlevée peuvent entraîner un manque de sélectivité

### Recommandations d'emploi

Appliquer sur des sols bien préparés et des semis régulièrement recouverts sans aucun grain en surface. L'application en postlevée n'est pas recommandée sur des sols très battants (>70% de limons) car des jaunissements ou des petites taches foliaires peuvent apparaître sans conséquence sur le rendement. Ne pas traiter sur des sols asphyxiants et/ou sur céréales d'hiver mal implantées. L'association de TP LONGHO aux urées n'est possible que sur blé tendre d'hiver (marquage possible), elle est déconseillée sur les autres céréales. Pour tout mélange, contactez votre interlocuteur Belchim habituel.



Composition : 800 g/l prosulfocarbe  
Formulation : concentré émulsionnable (EC)  
Dose homologuée : 5 l/ha (sauf blé dur 3 l/ha)  
Délai de rentrée : 48 heures  
ZNT : 5 mètres avec un DVP de 5 mètres (sauf blé dur 5 mètres)



Composition : 500 g/l diflufenican  
Formulation : suspension concentrée (SC)  
Dose homologuée : 0,25 l/ha  
Délai de rentrée : 6 heures  
ZNT céréales d'hiver : 20 mètres avec un dispositif végétalisé permanent

Roxy 800 (AMM 2210192) 800 g/l prosulfocarbe, formulation EC. Marque déposée de et détenteur homologation : Globachem N.V. P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 en cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P331 Ne pas faire vomir. P502+P552 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. P505+P551+P533 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation d'élimination des déchets agréée. SpE3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une ZNT de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur blé dur d'hiver, cultures porte-graines et fraisier, de 5 m par rapport aux points d'eau comportant un DVP non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau pour les usages "pommes de terre", "blé", "orge", "seigle", "pavot" et "PPAMC", de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur arbres et arbustes, carottes, oignons et carottes. Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une ZNT de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur blé tendre d'hiver, épeautre et triticale, "orge", "pavot", "pomme de terre", "PPAMC" et "seigle". Pour protéger les plantes non-cibles et les arthropodes non-cibles, respecter une ZNT de 20 m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage sur céleri rave. Diflanil SD (AMM 2150125) 500 g/l diflufenican, formulation SC. P102 Tenir hors de la portée des enfants. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation en vigueur ou dans une installation d'élimination des déchets agréée. SpE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5 m en bordure des points d'eau sur céréales de printemps, 20 m avec un DVP en bordure des points d'eau sur céréales d'hiver. Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une ZNT de 5 m par rapport à la zone adjacente non cultivée sur céréales d'hiver. Marques déposées de et détenteur homologations : Globachem N.V. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. cf <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, cf l'étiquette ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com), p. 2/4

Roxy 800 : Danger.



H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



H315 Provoque une irritation cutanée.



H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Diflanil SD Attention.



H400 très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES ET DES POMMES DE TERRE AVEC



## MAÎTRISER LA DÉRIVE DU PROSULFOCARBE

### RÉGLEMENTATION EN COURS

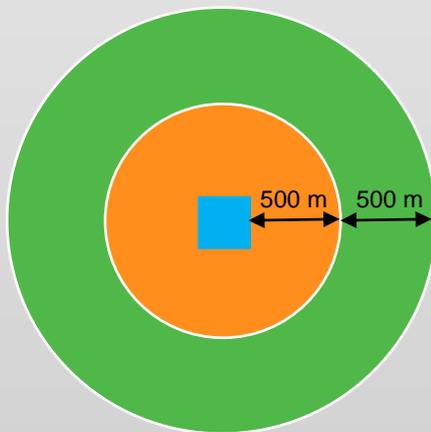
Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture).

Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles :

1) **Dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée** : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ;

2) **Dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée** : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures

ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.



■ Culture non cible\*

■ A l'automne, appliquez **après** la récolte complète des cultures non cibles

■ A l'automne, appliquez **après** la récolte complète des cultures non cibles ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9h00 ou le soir après 18h00, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée

L'utilisation des buses à injection d'air est obligatoire.

\* Les cultures non cibles concernées sont les suivantes :

- Cultures fruitières : pommes, poires
- Cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- Cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym, aneth
- Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale, bourgeon de cassis
- Sarrasin, quinoa, chia

**NOUS VOUS RECOMMANDONS** de plus de porter la plus grande attention aux cultures voisines en mode de production biologique.

Eviter les dérives d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines et l'environnement.

## LIMITER LA DÉRIVE

- **Pour les produits racinaires, privilégier les grosses gouttes**

En prélevée et post-précoce, la répartition de l'herbicide sera assurée par l'humidité du sol.

- **Maintenir une pression constante**

Respecter les recommandations du fabricant de buses.

- **Respecter un volume de bouillie adapté au type de produit**

Racinaires : le volume n'influence pas l'efficacité ; Systémiques et contacts : minimum 100 L/ha.

- **Rouler à vitesse réduite**

Ne pas dépasser une vitesse de 10 km/h.

- **Adapter la hauteur de rampe**

Le choix de buses à 110° permet de diminuer la hauteur de rampe à 50 cm.

- **Attitude à respecter lors du rinçage**

Éviter les surpressions lors des dilutions à la parcelle.

### Conditions climatiques à respecter



- Vent  $\leq$  à 3 Beaufort (19 km/h)
- Hygrométrie entre 60 et 95%
- Eviter les températures extrêmes ( $< 0^{\circ}\text{C}$  et  $> 20^{\circ}\text{C}$ )

## INTÉRÊT DES BUSES À INJECTION D'AIR

- Jusqu'à 75 % de réduction de dérive
- Favoriser les tailles de gouttes moyennes à grosses pour les herbicides racinaires

Recommandations pratiques conciliant efficacité et limitation de la dérive.

Classe des gouttes ( $\mu\text{m}$ )	TYPES D'APPLICATION		
	Sol Prélevée	Végétation Contact    Systémique	
Fines 150 - 200	À éviter	À restreindre	À éviter
Moyennes 200 - 300	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Grosses 300 - 400	Recommandé	À éviter	Recommandé
Très grosses 400 - 500	Recommandé	À exclure	Pénétration difficile

■ À restreindre  
■ Recommandé  
■ À éviter  
■ À exclure

- En prélevée et post-précoce, la répartition de l'herbicide sera assurée par l'humidité du sol.
- Un sol bien préparé est aussi un facteur clé de succès (non motteux et sans résidu de paille).

Roxy 800 (AMM 2210192) 800 g/l prosulfocarbe, formulation EC. Marque déposée de et détenteur homologation : Globachem N.V. P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 En cas d'ingestion appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P331 Ne pas faire vomir. P302+P352 En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 en cas de contact avec les yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SPeS Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5m par rapport aux points d'eau avec un DVP de 5m en bordure des points d'eau pour blé, orge, seigle. Pour protéger les organismes aquatiques respecter une ZNT de 5m par rapport aux points d'eau pour blé dur d'hiver. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une ZNT de 5m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour blé tendre d'hiver, épeautre et triticale, orge et seigle. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. cf <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, cf l'étiquette ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).



Danger.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.